

Vendredi 19 mars 2021

Assouplissement des règles de visites et de sorties au sein l'EHPAD du CCAS de Tours

Alors que la campagne de vaccination anti Covid-19 vient de se terminer au sein des quatre sites de l'EHPAD, permettant ainsi aux résidents d'être protégés contre le risque de développer des formes graves du virus, nous avons pleinement conscience de leur souhait de retrouver au plus vite une relation plus libre et plus chaleureuse avec leurs familles. C'est pourquoi, sur la base du communiqué présenté le 12 mars par Madame la Ministre Brigitte BOURGUIGNON et suivant l'avis du Haut Conseil de la Santé publique, nous souhaitons présenter les mesures d'assouplissement qui s'appliquent désormais. A noter, celles-ci sont ajustées à la situation du résident au regard de la vaccination, le schéma vaccinal étant considéré comme complet 14 jours après l'injection de la deuxième dose.

A ce jour, les visites en chambre sont de nouveau possibles pour les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le strict respect des gestes barrières, et toujours sur rendez-vous. Le port du masque chirurgical (et non en tissu) est requis. De même, il reste fortement recommandé aux visiteurs d'effectuer un dépistage avant de rencontrer leur proche. Pour les résidents protégés par le vaccin ou immunisés après une infection récente, les visites ne seront pas suivies d'un dépistage ou d'un isolement. En revanche, pour les résidents non encore protégés, un dépistage après la visite ainsi qu'une vigilance accrue sur l'apparition de symptômes seront nécessaires.

De même, les sorties dans les familles sont de nouveau autorisées, sans dépistage au retour du résident protégé par la vaccination, sauf en cas de contact à risques. Pour les résidents non protégés, un test PCR sera réalisé au retour, et une période d'isolement en chambre de 7 jours sera prévue. Dans tous les cas, il est primordial de garder à l'esprit les risques de contamination importants dans les foyers familiaux et la nécessité de respecter les gestes barrière.

Enfin une reprise progressive des animations et des ateliers inter-étages est mise en place. Toutes les précautions nécessaires seront observées par les professionnels (distanciation physique, nombre de participants adapté à la superficie des locaux...).

Ces mesures d'assouplissement pourront évoluer et faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique. Elles ont vocation à procurer davantage de sérénité et de bien-être aux résidents, tout en maintenant un niveau de vigilance élevé à travers les actions de prévention, de dépistage, et de lutte contre la propagation du virus.

CONTACT PRESSE CCAS DE TOURS :

Frédéric DUMAS

Chargé de Communication

Tél. 02 18 96 11 52 - Port. 07 88 39 82 75

frederic.dumas@ccas-tours.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS

2 allée des Aulnes - C.S. 81237 - 37012 Tours cedex 1

CONTACT PRESSE VILLE DE TOURS :

Clément HEBRAL

Attaché de presse

Tél. 02 47 21 67 08 - Port. 06 45 78 27 02

c.hebral@ville-tours.fr

VILLE DE TOURS

Hôtel de Ville – 1 à 3 rue des Minimes – 37 926 TOURS cedex 9